

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur LIENARD Laurent demeurant Place de la Constellation 8 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Place de la Constellation, 8 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section A n°508P.

Le projet consiste en la construction d'une véranda, et présente les caractéristiques suivantes :

- Véranda de 16,8 m<sup>2</sup>, d'une largeur de 4,20 mètres et d'une profondeur de 4,00 mètres ;
- Hauteur de toiture entre 2,40 mètres et 3 mètres, toiture à 1 pente de moins de 10° ;
- Sur la limite mitoyenne droite ;
- Placée en façade arrière ;
- En verre feuilleté sur 3 côtés et en toiture ;
- Montants et façade latérale droite en aluminium de teinte RAL 7039 ;

Considérant que la demande s'écarte des prescriptions suivantes du permis d'urbanisation 98/17L :

- Ils ne peuvent développer une profondeur supérieure à la hauteur sous corniche du bâtiment auquel ils sont accolés, avec un maximum de 3,50 m.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/12/2025 au 12/01/2026 au Collège communal :**

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

**Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.**

A Wavre, le 5 décembre 2025